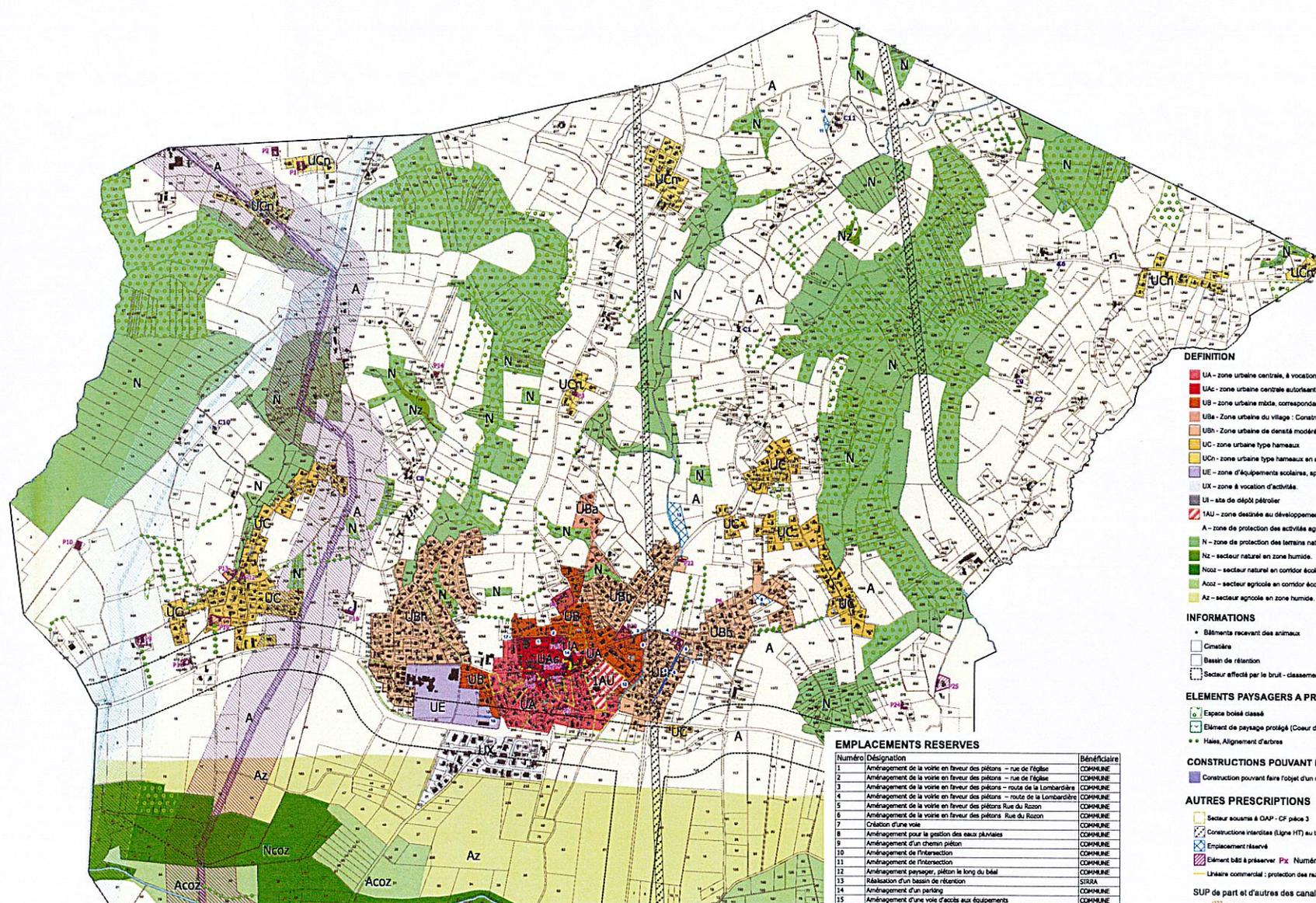


Vo, la délibération du Conseil communautaire
en date du :
approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Cachet et signature :



DEFINITION

- UA - zone urbaine centrale, à vocation principale d'habitat et d'équipements publics.
- UAC - zone urbaine centrale autorisant la destination commerciales.
- UB - zone urbaine mixte, correspondant à l'extension du centre bourg et aux hameaux.
- UBa - Zone urbaine du village : Constructions et installations autorisées après amélioration des conditions d'assainissement
- UBi - Zone urbaine de densité modérée
- UC - zone urbaine type hameaux
- UCi - zone urbaine type hameaux en assainissement individuel
- UE - zone d'équipements scolaires, sportifs et culturels.
- UX - zone à vocation d'activités.
- UI - site de dépôt pétrolier
- IAU - zone destinée au développement de l'habitat et des équipements - pièce 3 du PLU.
- A - zone de protection des activités agricoles et des terres
- N - zone de protection des terrains naturels et forestiers à protéger.
- Nz - secteur naturel en zone humide.
- Ncoz - secteur naturel en corridor écologique et zone humide.
- Acoz - secteur agricole en corridor écologique et zone humide.
- Az - secteur agricole en zone humide.

INFORMATIONS

- Bâtements recevant des animaux
- ☐ Cimetière
- ☐ Bassin de rétention
- ☐ Secteur affecté par le bruit - classement sonore des infrastructures

ELEMENTS PAYSAGERS A PRESERVER - L.151-23 du CU

- ☐ Espace boisé classé
- ☐ Elément de paysage protégé (Coeur d'îlots)
- Haies, Alignement d'arbres

CONSTRUCTIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION

- ☐ Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination CX Numéro de référence

AUTRES PRESCRIPTIONS

- ☐ Secteur soumis à OAP - Cf pièce 3
- ☐ Constructions interdites (Ligne HT) au titre du R.151-31 du CU
- ☐ Emplacement réservé
- ☐ Elément bâti à préserver Px Numéro de référence
- Ligne commerciale : protection des nez-de-chaussée commerciaux L.151-18 CU

- SUP de part et d'autres des canalisations souterraines de matières dangereuses**
- ☐ SPMR
 - ☐ TOTAL
 - ☐ GRTgaz
- Se référer au titre IV du règlement écrit (Pièce 4A) pour connaître la réglementation

EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation	Bénéficiaire
1	Aménagement de la voirie en faveur des piétons - rue de l'église	COMMUNE
2	Aménagement de la voirie en faveur des piétons - rue de l'église	COMMUNE
3	Aménagement de la voirie en faveur des piétons - route de la Lombardière	COMMUNE
4	Aménagement de la voirie en faveur des piétons - route de la Lombardière	COMMUNE
5	Aménagement de la voirie en faveur des piétons Rue du Razon	COMMUNE
6	Aménagement de la voirie en faveur des piétons Rue du Razon	COMMUNE
7	Création d'une voie	COMMUNE
8	Aménagement pour la gestion des eaux pluviales	COMMUNE
9	Aménagement d'un chemin piéton	COMMUNE
10	Aménagement de l'infrastructure	COMMUNE
11	Aménagement de l'infrastructure	COMMUNE
12	Aménagement paysager, platón le long du bal	COMMUNE
13	Réalisation d'un bassin de rétention	SIRRA
14	Aménagement d'un parking	COMMUNE
15	Aménagement d'une voie d'accès aux équipements	COMMUNE
16	Aménagement d'un accès entre la zone IAU site et la rue des Marchands	COMMUNE
17	Extension du cimetière	COMMUNE